

1177784

E37C54

A8

84-40

QLSE

AVIS DU CONSEIL DES COLLÈGES  
AU MINISTRE DE L'ÉDUCATION  
SUR LA FORMATION PROFESSIONNELLE  
EN TECHNIQUES DE TRANSFORMATION  
DES MATIÈRES PLASTIQUES

REÇU LE  
26 JAN. 2016  
Par *documentation*

No 84-40  
Conseil des collèges  
Québec, le 27 juin 1984

360200  
7384002

DIRECTION  
DES COMMUNICATIONS

Dépôt légal - Deuxième trimestre 1984  
Bibliothèque nationale du Québec  
ISBN: 2-550-07470-X

TABLE DES MATIÈRES

Présentation	p. 2
1. Historique	p. 3
2. L'opportunité de la création d'un programme en Techniques de transformation des matières plas- tiques	p. 5
3. Autres remarques sur le programme	p. 6
4. Le statut expérimental du nouveau programme	p. 7
5. L'implantation du nouveau programme au cégep de la Région de l'Amiante	p. 8
5.1 Les ressources du collège et les équipe- ments	p. 9
5.2 Les contacts avec l'industrie	p. 10
5.3 Les besoins de main-d'oeuvre	p. 10
6. L'avenir de la formation en matières plastiques au cégep Ahuntsic	p. 12

Conclusion	p. 15
Recommandation 1	p. 16
Recommandation 2	p. 16
Recommandation 3	p. 17

1912

... ..

... ..

... ..

... ..

### Présentation

Dans une lettre datée du 27 avril 1984, le ministre de l'Éducation requérait du Conseil des collèges un avis sur un projet de nouveau programme en Techniques de transformation des matières plastiques. Le Ministre précisait qu'il souhaitait que l'avis porte à la fois sur l'opportunité de programme, son statut expérimental ou régulier ainsi que son implantation éventuelle au cégep de la Région de l'Amiante.

Un projet de décision de la Direction générale de l'enseignement collégial accompagnait cette demande en même temps qu'une fiche technique résumant la problématique du projet. En plus de traiter du projet de nouveau programme demandé par le collège de la Région de l'Amiante, la fiche technique fait clairement ressortir l'impact des décisions concernant ce programme sur le programme actuel de Techniques de matières plastiques. Il est question, en particulier, d'un mandat qui serait donné au Service des programmes de la Direction générale de l'enseignement collégial de "retirer progressivement, sur une base de 3 ans, le programme Techniques des matières plastiques (211.00) qui se donne au collège Ahuntsic à moins que le collège Ahuntsic démontre, entretemps, la pertinence du maintien du programme actuel".

Le Conseil des collèges a donc jugé opportun, à la lumière des informations contenues dans la fiche technique, de faire porter son avis sur les trois questions soulevées par le Ministre et également sur l'impact pour le collège Ahuntsic de toute décision de création d'un nouveau programme dans le domaine des matières

plastiques et de son implantation dans un autre collège du réseau.

Sur réception de la demande d'avis du Ministre, le Conseil confiait à sa Commission de l'enseignement professionnel l'étude du dossier. C'est à sa réunion spéciale du 16 juin 1984 que le Conseil adoptait le présent avis retenant ainsi les recommandations de la Commission et l'essentiel des commentaires qu'elle lui soumettait.

#### 1. Historique

Un programme de Techniques des matières plastiques est offert depuis 1970 au collège Ahuntsic; le collège de la Région de l'Amiante a reçu en 1973 l'autorisation d'offrir les deux premières années de ce programme. Ce dernier collège n'a cependant pas inscrit d'étudiants dans le programme depuis quelques années; il a préféré consacrer des énergies à l'élaboration d'un programme qu'il jugeait plus apte à répondre aux besoins de l'industrie. Effectivement, le "Rapport d'évaluation de neuf programmes de niveau collégial en Techniques de chimie appliquée", publié par la Direction générale de l'enseignement collégial en décembre 1981, concluait que les besoins de l'industrie portaient davantage sur la transformation que sur la synthèse des matières plastiques et relevait certaines faiblesses du programme actuel, identifiées par les enseignants et les administrateurs pédagogiques de même que par le Comité consultatif industriel du programme.

Au printemps 1982, la Direction générale de l'enseignement collégial a confié aux directeurs des services pédagogiques des deux collèges le mandat de réviser en profondeur le programme des Techniques des matières plastiques de façon à tenir compte des recommandations du rapport.

Il y a eu entente entre les deux collèges sur la nécessité de réviser le programme et sur l'importance d'axer cette révision sur la transformation des matières plastiques. La description des fonctions de travail visées par le programme a également fait l'objet d'un accord entre les représentants des collèges et ceux du Comité consultatif industriel. Le travail de révision du programme s'est cependant heurté à des difficultés dues à des conceptions divergentes de la formation fondamentale qui conviendrait à la formation des techniciens en transformation des matières plastiques. Le collège de la Région de l'Amiante a décidé de présenter un projet de programme à la Direction générale de l'enseignement collégial en juillet 1983 mais des efforts de concertation et d'ajustement autour du projet ont été consacrés par les deux collèges jusqu'en décembre 1983.

Le projet de décision sur le programme des Techniques de transformation des matières plastiques porte la date du 6 février 1984. Ce n'est cependant que le 5 mai 1984 que le Conseil des collèges reçoit une demande d'avis sur le projet de programme et son implantation éventuelle au cégep de la Région de l'Amiante. La proposition de la Direction générale de l'enseignement collégial de fermer progressivement le program-

me des Techniques des matières plastiques (211.00) à Ahuntsic, n'était pas connue du collège avant cette date.

2. L'opportunité de la création d'un programme en Techniques de transformation des matières plastiques

Même s'il identifie certains besoins de formation et de main-d'oeuvre, le rapport d'évaluation de la famille des programmes de chimie appliquée ne constitue pas, de l'avis du Conseil, une étude de pertinence telle qu'on se serait attendu à en avoir, en ce qui concerne un éventuel programme en transformation des matières plastiques. Cependant, les appuis dont jouissent les deux collèges auprès de représentants du secteur des plastiques de même que des publications du ministère de l'Industrie, du Commerce et du Tourisme viennent appuyer l'analyse contenue dans le rapport d'évaluation, à savoir qu'il fallait donner une toute nouvelle orientation au programme pour répondre à l'évolution de ce secteur de l'industrie.

Cette orientation a amené les responsables de l'élaboration du projet de programme à proposer le recours à un tronc commun avec le programme de Technologie de la mécanique. Le Conseil considère que ce choix est fondé, compte tenu de la nature des tâches pour lesquelles on veut former ces futurs techniciens. Il semble effectivement que des cours de base en mécanique permettront de bien tenir compte de l'accent beaucoup plus important que met le nouveau programme sur les compétences en transformation des matières plastiques. Du point de vue de l'étudiant un tel tronc commun a aussi l'avantage de retarder d'un an le choix définitif de la spécialisation. De plus, il

permet à l'étudiant de débiter sa formation dans l'un ou l'autre des collèges offrant le programme de Technologie de la mécanique.

Cependant, il semble au Conseil que le tronc commun avec le programme de mécanique ne comporte pas que des avantages. En ce qui concerne la formation scientifique offerte dans la première année du programme, et à la lumière surtout de l'exigence d'une formation préalable en chimie 442 ou 462, qui, selon le régime pédagogique du secondaire, aurait pu être suivi en quatrième année du secondaire, le Conseil s'étonne de constater que le cheminement pédagogique prévu ne permettrait pas à l'étudiant d'entreprendre de cours de base en chimie avant la deuxième année de sa formation professionnelle, causant ainsi un hiatus de deux ans dans la formation en chimie des étudiants.

### 3. Autres remarques sur le programme

L'étude du projet de programme en Techniques de transformation des matières plastiques a fait constater au Conseil l'absence d'objectifs et de contenus de formation touchant la santé et la sécurité du travail, d'une part, et la pollution et l'environnement, d'autre part. En effet, le Conseil considère que les objectifs et les contenus de formation de tous les programmes professionnels collégiaux devraient être révisés afin de permettre l'acquisition d'éléments de connaissances dans ces domaines. En ce qui concerne le projet de programme en Techniques de transformation des matières plastiques, cette lacune semble d'autant plus importante qu'il s'agit de la

transformation et de l'utilisation de plastiques, matériau qu'il peut être extrêmement dangereux de manipuler et qui a des impacts environnementaux considérables.

Le Conseil note aussi que le projet de programme est peu compatible avec le principe de la formation continue. Le programme n'est pas conçu de façon à rendre possible la poursuite d'études à un niveau supérieur. Ainsi, de l'avis du Conseil, il serait opportun de vérifier si l'atteinte de préalables universitaires en sciences et en mathématiques est conciliable avec le respect des objectifs de formation propres au programme.

4. Le statut expérimental du nouveau programme

Le Conseil des collèges estime qu'il est toujours essentiel d'expérimenter un nouveau programme avant de lui donner un statut régulier. Cette période d'expérimentation permet d'éviter des investissements coûteux dans de nombreux collèges et facilite l'adaptation du programme aux besoins de formation des étudiants et à l'évolution du marché du travail. Les propositions du ministère de l'Éducation sur l'élaboration, la révision et la mise à jour des programmes laissent cependant entendre que le statut expérimental n'existera plus lorsque tous les programmes feront l'objet de mises à jour continues.

Dans le cas précis de Techniques de transformation des matières plastiques, le Conseil juge qu'il faut donner au programme un statut expérimental pendant une période de cinq ans et recommande au Ministère de prévoir certaines dispositions par-

ticulières concernant l'intégration du collège Ahuntsic à l'évaluation et même à l'expérimentation du nouveau programme. La deuxième partie du présent avis, qui traite de l'impact sur le collège Ahuntsic de l'implantation éventuelle du nouveau programme au collège de la Région de l'Amiante, permettra de mieux expliciter cette position.

5. L'implantation du nouveau programme au cégep de la Région de l'Amiante

Le Conseil des collèges et sa Commission de l'enseignement professionnel ont basé leur analyse sur des informations contenues dans le projet de décision de la Direction générale de l'enseignement collégial, dans le rapport d'évaluation, dans le rapport du Comité consultatif industriel, dans quelques autres documents sur l'industrie des plastiques au Québec ainsi que sur des renseignements obtenus par les collèges concernés.

Le Conseil recommande de donner suite à la demande d'implantation du programme des Techniques de transformation des matières plastiques au collège de la Région de l'Amiante. Il refuse cependant de cautionner le processus privilégié par le Ministère et demeure perplexe quant à la nécessité d'agir aussi vite. En effet, c'est un sentiment d'urgence qui émane de la demande d'avis acheminée au Conseil des collèges en mai 1984 pour une autorisation d'offrir la deuxième année du programme dès septembre de la même année. Pourtant, dans le processus habituel d'autorisation de programmes, le Ministère impose des délais d'au-delà d'un an. Or, il s'agit dans le cas actuel de

l'implantation d'un nouveau programme. Le Conseil des collèges ne remet pas en cause le fait que le collège de la Région de l'Amiante soit prêt à s'engager tout comme les autres collèges qui doivent patienter un an et plus. De l'avis du Conseil, le dossier qui lui a été soumis ne comporte aucune justification de l'urgence qui mériterait qu'on fasse de cette demande un cas d'exception.

Il y va non seulement de la crédibilité du Ministère et de sa Direction générale de l'enseignement collégial, il y va aussi de celle du Conseil des collèges et de sa Commission de l'enseignement professionnel. Déjà, l'année dernière, autour des mêmes dates, le Conseil, à la suite des commentaires que lui adressait la Commission, dénonçait le caractère expéditif et peu planifié de décisions ministérielles sur l'implantation accélérée de certains programmes professionnels.

Les réticences du Conseil quant au processus décisionnel et plus particulièrement quant au peu de délais qu'accorderait la Direction générale de l'enseignement collégial avant l'implantation du nouveau programme ne constituent pas pour autant des raisons de refus de l'expérimentation du nouveau programme au cégep de la Région de l'Amiante. Tout au contraire, le Conseil est favorable à cette implantation.

#### 5.1 Les ressources du collège et les équipements

Le collège offre déjà le programme de Technologie de la mécanique. Il dispose donc des ressources humaines et matérielles requises pour la première année du programme des

Techniques de transformation des matières plastiques. Par ailleurs, en prévision des compétences requises par l'enseignement du nouveau programme, le collège a également veillé à ce que des professeurs de chimie se perfectionnent dans le domaine des plastiques. Une mission en France et des contacts soutenus avec la principale école française de formation dans le secteur des plastiques ont permis à certaines personnes du collège d'approfondir leurs connaissances des besoins de formation et des objets de la formation dans la transformation des matières plastiques.

#### 5.2 Les contacts avec l'industrie

Le Conseil considère que les efforts du collège pour développer et maintenir une relation de confiance et de collaboration avec des entreprises dans le secteur des plastiques constituent une assise importante pour le développement d'un programme de qualité. Les besoins de formation exprimés par les entreprises, et leur intérêt à recevoir des diplômés du programme sont autant d'indices de la pertinence du programme et de sa nécessité. De plus, l'existence de deux projets de fin d'études dans le nouveau programme devrait permettre aux enseignants du programme de développer des contacts essentiels avec des entreprises de transformation des plastiques.

#### 5.3 Les besoins de main-d'oeuvre

L'industrie des plastiques constitue un secteur important au Québec. Pourtant, une étude du ministère de l'Indus-

trie, du Commerce et du Tourisme indique que 60% des entreprises de ce secteur n'ont aucun diplômé du collégial ni de l'université. Des besoins de techniciens de la transformation des plastiques ont été exprimés par des représentants des milieux de travail concernés et le haut taux de placement des finissants du programme des Techniques des matières plastiques semble confirmer ce besoin. Le rapport d'évaluation est demeuré conservateur quant au nombre de diplômés que le marché du travail pourrait absorber annuellement. On insistait cependant dans ce même rapport sur la difficulté de faire des prévisions réalistes.

Si l'on examine, par ailleurs, la répartition géographique des industries de transformation des plastiques au Québec, force nous est de constater que la grande majorité se concentre dans un triangle dont les sommets sont Montréal, Québec et Sherbrooke. Situé à l'intérieur de ce triangle, le cégep de la Région de l'Amiante pourra consolider ses contacts avec les entreprises, ce qui constitue une justification supplémentaire à l'implantation du programme dans ce collège. Par ailleurs, la région de Montréal regroupe la plus forte proportion de ces entreprises, ce qui justifierait que la formation se donne également dans la région métropolitaine. En tout état de cause les besoins en main-d'oeuvre semblent suffisants pour que deux collèges offrent le programme.

Le Conseil considère pourtant qu'il serait sans doute sage que les collèges restreignent le nombre d'étudiants du

programme pendant la période d'expérimentation, afin que le taux de placement des finissants constitue en lui-même un indicateur dans l'évaluation du programme en fonction de l'état du marché de l'emploi.

6. L'avenir de la formation en matières plastiques au cégep Ahuntsic

La fiche technique qui accompagnait la demande d'avis du Ministère contenait des éléments qui ont soulevé de profondes interrogations chez les membres du Conseil des collèges, particulièrement en ce qui concerne l'impact sur le collège Ahuntsic et sur le programme de Techniques des matières plastiques qu'il offre, de la proposition d'un nouveau programme et son implantation au collège de la Région de l'Amiante. Le Conseil a pu constater que le collège Ahuntsic ignorait la proposition de la Direction générale de l'enseignement collégial visant à fermer progressivement l'actuel programme de Techniques des matières plastiques, à moins d'une démonstration de sa pertinence.

Une telle absence de communication entre le Ministère et un des collèges du réseau est pour le moins étonnante. Sur une question aussi importante pour le collège, le Conseil ne peut que déplorer cet état de choses et insister sur le caractère essentiel de la transmission des informations et le respect des canaux de communication habituels. Le bon fonctionnement du système exige des contacts soutenus et un degré de confiance élevé entre les collèges et le ministère de l'Éducation. Il est donc impératif que le Ministère s'assure qu'un collège

en soit informé s'il est susceptible d'être touché par des mesures proposées par Québec.

Dans le cas actuel, le Conseil ne remet pas en cause la pertinence de faire disparaître un programme qui ne répond plus aux besoins pour faire place à un autre programme mieux adapté, qu'on le dise nouveau ou révisé en profondeur! Il s'interroge cependant sur la signification exacte de la proposition du Ministère.

En effet, si le Ministère veut faire disparaître l'actuel programme de Techniques des matières plastiques tel qu'il apparaît dans les Cahiers de l'enseignement collégial, c'est à cause de son orientation vers la chimie des plastiques. C'est ce qui ressort du rapport d'évaluation de la Direction générale de l'enseignement collégial. Le rapport affirmait que certains besoins pour des techniciens en synthèse des plastiques pourraient être comblés par les programmes existants en chimie industrielle. Le Conseil aborde dans le même sens.

Là où la position du Conseil se différencie de celle du Ministère, c'est quand on ne laisse au collège Ahuntsic que l'alternative suivante: ou bien prouver la pertinence d'un programme en chimie des plastiques et garder le programme de Techniques des matières plastiques qu'il offre, ou bien ne plus offrir de formation spécifique dans le domaine des plastiques. La Direction générale de l'enseignement collégial ne semble pas avoir considéré l'hypothèse que le collège Ahuntsic offre lui aussi un programme en Techniques de transformation des matières plastiques.

Or le collège est d'accord avec l'orientation du programme vers la transformation des plastiques. Il a d'ailleurs déjà modifié chez lui une partie du programme actuel. Le haut taux de placement de ses finissants témoigne de l'adéquation entre la formation actuellement donnée au collège Ahuntsic et les besoins des employeurs de l'industrie de la transformation des plastiques. Les divergences de vues entre les deux collèges ont surtout trait à la facture du programme et non à ses objectifs.

Le Conseil a pris connaissance des efforts d'élaboration conjointe du programme de Techniques de transformation des matières plastiques entre les collèges Ahuntsic et de la Région de l'Amiante. Il reconnaît que ce processus n'a pas été sans problèmes et que les deux collèges ne s'entendent pas sur certains éléments de la formation fondamentale et de la spécialisation. Il note cependant que le cégep Ahuntsic était disposé à poursuivre la concertation et que sa motivation risque d'être grandement diminuée dans un contexte de menace de fermeture du programme qu'il offre actuellement.

Le Conseil, compte tenu de ces faits, considère qu'il y aurait lieu d'expérimenter aussi le nouveau programme de Techniques de transformation des matières plastiques au collège Ahuntsic. Il juge que le projet de programme actuellement sur la table pourrait être retravaillé avec les deux collèges de façon à ce que tous deux en soient satisfaits. Le Conseil est convaincu que la distance n'est pas si grande entre les conceptions des deux collèges. Par ailleurs, le nouveau régime pédagogique, en donnant aux collèges la possibilité de définir jusqu'à 25%

de la formation spécialisée, permettrait sans doute d'arriver à une solution conjointe, satisfaisante pour tous.

### Conclusion

Le Conseil des collèges aurait souhaité que la demande d'avis du Ministre ait une allure moins symbolique. A trois mois de l'ouverture de la session d'automne dans les collèges, il considère qu'il s'agit d'une démarche précipitée, tout le contraire d'une planification réfléchie. Cependant, il croit comprendre que le Ministère aurait voulu amener les deux collèges impliqués à s'entendre sur un projet commun et il est plus que sensible aux délais de consultation et de concertation qui ont peut-être été la cause majeure du retard de la demande d'avis au Conseil.

Ce dernier appuie donc la proposition de création d'un nouveau programme en techniques de transformation des matières plastiques, comprenant un tronc commun d'un an avec le programme de mécanique. Il considère que ce programme doit avoir un statut expérimental et qu'il serait opportun d'en faire l'implantation à la fois au collège de la Région de l'Amiante et au collège Ahuntsic.

Cependant, le Conseil ne favorise pas une implantation accélérée de la deuxième année du programme, en septembre 1984, au collège de la Région de l'Amiante. Il considère qu'un délai additionnel d'un an permettrait d'apporter certaines corrections au programme et d'en arriver à la définition d'une version commune qui pourrait être offerte dans les deux collèges. Compte tenu de l'expertise du collège Ahuntsic dans le domaine des matières plastiques, le Conseil tient à éviter que ce collège soit écarté du dossier. Il demeure important que les deux collèges, malgré certaines diver-

gences, collaborent à ce projet d'implantation, au profit de l'enseignement professionnel collégial.

### Recommandations

#### Recommandation 1

Étant donné que les besoins du marché du travail dans le domaine des matières plastiques ont évolué et se situent maintenant plutôt du côté de la transformation des plastiques;

Étant donné la parenté de certains processus de base en transformation des plastiques et en mécanique;

Étant donné qu'un statut expérimental permet de mieux évaluer et adapter un nouveau programme professionnel;

Le Conseil des collèges recommande de donner suite au projet de création d'un nouveau programme en Techniques de transformation des matières plastiques, comportant un tronc commun d'un an avec la Technologie de la mécanique, et d'attribuer un statut expérimental à ce programme.

#### Recommandation 2

Étant donné que le cégep Ahuntsic et le cégep de la Région de l'Amiante s'entendent sur les objectifs d'un programme en transformation des matières plastiques;

Étant donné que l'actuel projet de programme n'emporte pas l'adhésion au cégep Ahuntsic;

Étant donné la volonté du cégep Ahuntsic de travailler à l'élaboration d'un programme qui réponde aux besoins en transformation des plastiques;

Étant donné l'importance de corriger les lacunes identifiées dans le projet de programme et de permettre aux deux collèges de s'entendre sur un devis de programme unique;

Étant donné la nécessité d'enrichir les contenus de formation de tous les programmes professionnels collégiaux par des éléments de connaissances sur la santé et la sécurité du travail, le contrôle de la pollution et la protection de l'environnement;

Le Conseil des collèges recommande que le projet de programme en Techniques de transformation des matières plastiques soit retravaillé avec le concours des deux collèges concernés.

De plus, le Conseil des collèges recommande que le programme comporte des objectifs et des contenus de formation sur la santé et la sécurité au travail, sur le contrôle de la pollution et la protection de l'environnement.

### Recommandation 3

Étant donné la répartition géographique des entreprises québécoises de transformation des plastiques;

Étant donné les ressources et l'expertise des cégeps de la Région de l'Amiante et d'Ahuntsic en matière de formation dans le domaine de la transformation des plastiques;

Étant donné la nécessité de permettre aux deux collèges concernés de s'entendre sur le devis du programme;

Le Conseil des collèges recommande l'implantation du nouveau programme à titre expérimental au cégep de la Région de l'Amiante et au cégep Ahuntsic, au plus tôt en septembre 1985.

COMMISSION DE L'ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL  
1983-1984

---

PRÉSIDENT

Claude B. Simard

MEMBRES

BLONDIN, Michel  
Responsable de la formation  
Syndicat des Métallos  
Fédération des travailleurs du Québec

GAGNON, Pauline  
Adjointe au directeur des  
Services pédagogiques  
Collège de Maisonneuve

COLLETTE, Marcel  
Conseiller-cadre  
Secteur immeuble et équipement  
Direction générale  
Commission des écoles  
catholiques de Montréal

JAILLET, Jean  
Responsable  
de l'information  
École polytechnique de  
Montréal

COSSETTE, Pauline  
Association féminine  
d'éducation et d'action sociale  
St-Hyacinthe

KOBINGER, Nicole  
Enseignante  
Département d'Informatique  
Collège de Sainte-Foy

DUMAIS, Robert  
Adjoint au directeur des  
services pédagogiques  
Collège de Saint-Félicien

ROBICHAUD, Suzie  
Enseignante  
Département d'Assistance sociale  
Cégep de Jonquière

Secrétaire:  
Margaret Whyte

Collaboration:  
Françoise Cadieux

CONSEIL DES COLLÈGES  
1983-1984

---

PRÉSIDENTE

Jeanne L. Blackburn

MEMBRES

AMYOT, Pierre  
Directeur de la formation  
professionnelle  
Direction générale des poli-  
tiques et programmes  
Ministère du Travail et de  
la Main-d'oeuvre

BERNATCHEZ-SIMARD, Janine  
Enseignante au collège  
de Rimouski

CORRIVEAU-GOUGEON, Martine  
Chef divisionnaire du maté-  
riel et des achats  
Bell Canada, Montréal

COTÉ, Claude  
Syndicat canadien de la  
fonction publique

DEMERS, Émile  
Directeur des services  
pédagogiques  
Collège de Valleyfield

DEROME, Jean-Robert  
Professeur de physique  
à l'Université de Montréal

EISENBERG, Mildred  
Membre du Conseil d'adminis-  
tration du cégep Vanier

HAINAULT, Serge  
Enseignant à l'école secondaire  
Marguerite-de-Lajemmerais

LABERGE, Claude  
Directeur des services  
pédagogiques  
Séminaire de Sherbrooke

LAFLEUR, Marcel  
Directeur général  
Collège de la Région de  
l'Amiante

LAPLANTE, Laurent  
Président de la Commission de  
l'évaluation  
Conseil des collèges

LUSIGNAN, Jacques  
Directeur pédagogique régional  
Commission des écoles catholi-  
ques de Montréal

MONGEAU, Yves  
Secrétaire général  
Collège Ahuntsic

PAQUIN, Nicole  
Enseignante au cégep  
de l'Outaouais

PLOURDE, Bibiane  
Enseignante au collège  
de l'Abitibi-Témiscamingue

SIMARD, Claude B.  
Président de la Commission de  
l'enseignement professionnel  
Conseil des collèges

Secrétaire:  
Lucien Lelièvre